

# DÉLIBÉRATIONS

18-28	05/04/2018	<b>Compte administratif 2017– Budget principal</b>
18-29	05/04/2018	<b>Compte administratif 2017 –Budget annexe « Zones d’Activités Economiques »</b>
18-30	05/04/2018	<b>Compte administratif 2017 – Budget annexe « Production et revente d’électricité »</b>
18-31	05/04/2018	<b>Compte administratif 2017 – Budget annexe « Assainissement DSP »</b>
18-32	05/04/2018	<b>Compte administratif 2017 – Budget annexe « Assainissement Régie »</b>
18-33	05/04/2018	<b>Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal</b>
18-34	05/04/2018	<b>Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Zones d’Activités Economiques</b>
18-35	05/04/2018	<b>Approbation du compte de gestion 2017 - Budget Annexe Production et Revente Electricité</b>
18-36	05/04/2018	<b>Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe « Assainissement DSP »</b>
18-37	05/04/2018	<b>Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe « Assainissement Régie »</b>
18-38	05/04/2018	<b>Budget principal – Affectation des résultats d’exploitation 2017</b>
18-39	05/04/2018	<b>Budget annexe ZAE – Affectation des résultats d’exploitation 2017</b>
18-40	05/04/2018	<b>Budget annexe Production et revente d’électricité – Affectation des résultats d’exploitation 2017</b>
18-41	05/04/2018	<b>Budget annexe Assainissement DSP – Affectation des résultats d’exploitation 2017</b>
18-42	05/04/2018	<b>Budget annexe Assainissement Régie – Affectation des résultats d’exploitation 2017</b>
18-43	05/04/2018	<b>Budget primitif 2018 du budget principal</b>
18-44	05/04/2018	<b>Budget primitif 2018 du budget annexe ZAE</b>
18-45	05/04/2018	<b>Budget primitif 2018 du budget annexe Production et revente d’électricité</b>
18-46	05/04/2018	<b>Budget primitif 2018 du budget annexe Assainissement DSP</b>
18-47	05/04/2018	<b>Budget primitif 2018 du budget annexe Assainissement Régie</b>
18-48	05/04/2018	<b>Fixation des taux d’imposition</b>
18-49	05/04/2018	<b>Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères – Fixation des taux 2018</b>
18-50	05/04/2018	<b>Approbation des conventions définissant les interventions entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, les communes membres et la Direction Départementale des Finances Publiques</b>

18-51	05/04/2018	<b>Avance de participation au fonctionnement du budget « EPIC Tourisme »</b>
18-52	05/04/2018	<b>Marchés publics – Promotion de l’emploi – Signature d’une convention avec la Maison de l’Emploi Sud Vaucluse</b>
18-53	05/04/2018	<b>Mise en place d’avances de trésorerie non budgétaires entre le budget général et le budget annexe « Assainissement Régie »</b>
18-54	05/04/2018	<b>Mouvements d’ordre budgétaire exceptionnels entre les budgets assainissement</b>
18-55	05/04/2018	<b>Demande d’aide financière auprès de l’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse – Recherche de micropolluants dans les eaux et les boues de la station d’épuration Villevieille de L’Isle sur la Sorgue</b>
18-56	05/04/2018	<b>Convention pour la participation financière du Syndicat des Eaux Durance Ventoux aux travaux de réfection de voirie rues Roumanille et Voltaire à L’Isle sur la Sorgue</b>
18-57	05/04/2018	<b>Acquisition à l’amiable et à titre onéreux des parcelles non bâties cadastrées AV n° 33 et 38 situées sur la commune de Châteauneuf de Gadagne au lieu-dit « Pouï neuf » et appartenant à Monsieur Patrice Giraud</b>
18-58	05/04/2018	<b>Signature d’un bail rural de droit commun pour des parcelles agricoles situées sur la commune de Châteauneuf de Gadagne au lieu-dit « Pouï Neuf » cadastrées AV 33 et 38, au bénéfice de la EARL Yvan REVOL et Fils de Jonquerettes</b>
18-59	05/04/2018	<b>Délibération de principe – Organisme de gestion de l’Opération Grand Site (OGS) de Fontaine de Vaucluse</b>
18-60	05/04/2018	<b>Signature du contrat de reprise des Plastiques - Option Filières – Barème F – CAP 2022</b>
18-61	05/04/2018	<b>Signature du contrat de reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) - Option Filières – Barème F – CAP 2022</b>
18-62	05/04/2018	<b>Création d’un pôle d’activités économiques sur la commune de L’Isle sur la Sorgue, au lieu-dit « la Barthalière »</b>
18-63	05/04/2018	<b>Contractualisation avec le Département de Vaucluse</b>



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-28**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>37</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Compte administratif 2017 – Budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président en exercice pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Pierre Molland, premier Vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Pierre Gonzalvez, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Pierre Molland pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget général, qui peut se résumer de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement de l'exercice	(a)	20 893 771.03 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	(b)	-20 220 673.52 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	(a+b) = (1)	673 097.51 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	(2)	1 900 000.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	(1+2)	2 573 097.51 €
<hr/>		
Recettes d'investissement de l'exercice	(i)	2 972 450.54 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	(ii)	- 2 989 944.15 €
Solde d'exécution d'investissement 2017 (hors reports)	(i+ii) = (a)	- 17 493.61 €
Résultats antérieurs reportés	(b)	1 369 999.60 €
Solde d'exécution d'investissement	(c=a+b)	1 352 505.99 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	(d)	- 915 410.47 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	(c+d)	437 095.52 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-29**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>37</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Compte administratif 2017 –Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président en exercice pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Pierre Molland, premier Vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Pierre Gonzalvez, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Pierre Molland pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques », qui peut se résumer de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement de l'exercice	(a)	24 349.77 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	(b)	- 24 349.77 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	(a+b) = (1)	0.00 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	(2)	0.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	(1+2)	0.00 €
Recettes d'investissement de l'exercice	(i)	0.43 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	(ii)	- 12 174.67 €
Solde d'exécution d'investissement 2017 (hors reports) (i+ii) = (a)		- 12 174.24 €
Résultats antérieurs reportés	(b)	- 31 324.63 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports) (c=a+b)		- 43 498.87 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	(d)	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) (c+d)		- 43 498.87 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ  
Signé le 10 avril 2018**

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-30**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>37</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROUILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Compte administratif 2017 – Budget annexe « Production et revente d'électricité »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président en exercice pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Pierre Molland, premier Vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Pierre Gonzalvez, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Pierre Molland pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe « Production et revente d'électricité », qui peut se résumer de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement de l'exercice	(a)	10 542.53 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	(b)	- 11 627.58 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	(a+b) = (1)	- 1 085.05 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	(2)	0.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	(1+2)	- 1 085.05 €
Recettes d'investissement de l'exercice	(i)	11 794.92 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	(ii)	- 10 742.87 €
Solde d'exécution d'investissement 2017 (hors reports) (i+ii) = (a)		1 052.05 €
Résultats antérieurs reportés	(b)	- 140 853.72 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	(c=a+b)	- 139 801.67 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	(d)	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	(c+d)	- 139 801.67 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-31**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>37</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROUILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Compte administratif 2017 – Budget annexe « Assainissement DSP »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président en exercice pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Pierre Molland, premier Vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Pierre Gonzalvez, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Pierre Molland pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe « Assainissement DSP », qui peut se résumer de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement de l'exercice	(a)	2 675 694.06 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	(b)	-2 366 885.62 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	(a+b) = (1)	308 808.44 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	(2)	600 000.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	(1+2)	908 808.44 €
Recettes d'investissement de l'exercice	(i)	2 321 156,34 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	(ii)	-2 012 860,59 €
Solde d'exécution d'investissement 2017 (hors reports)	(i+ii) = (a)	308 295.75 €
Résultats antérieurs reportés	(b)	-200 818,61 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	(c=a+b)	107 477.14 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	(d)	-624 803.10 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	(c+d)	-517 325.96 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-32**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>37</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Compte administratif 2017 – Budget annexe « Assainissement Régie »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président en exercice pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Pierre Molland, premier Vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Pierre Gonzalvez, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Pierre Molland pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Il est précisé au conseil communautaire qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la reprise du résultat lors du budget primitif au compte 002, avec 5 € supplémentaires. Il convient de rectifier cette erreur dès l'adoption du compte administratif afin d'être en conformité avec le compte de gestion du comptable.

Le résultat reporté de 59 751,78 € (montant du 002 du budget primitif 2017) rectifié de 5,00 € est conforme avec le compte de gestion, mais aussi avec la délibération n°17-31 affectant le résultat 2016 voté par le conseil lors de sa séance du 2 mars 2017.

Il est à noter que l'exécution annuelle est en conformité avec le compte de gestion.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe « Assainissement Régie », qui peut se résumer de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement de l'exercice	(a)	360 424.66 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	(b)	-284 226.81 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	(a+b) = (1)	76 197.85 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés (002)	(2)	59 751.78 €
Rectification de l'erreur de reprise (002)	(3)	-5,00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	(1+2+3)	135 944.63 €
Recettes d'investissement de l'exercice	(i)	203 945.00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	(ii)	- 236 227.17 €
Solde d'exécution d'investissement 2017 (hors reports) (i+ii) = (a)		- 32 282.17 €
Résultats antérieurs reportés	(b)	177 572.28 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports) (c=a+b)		145 290.11 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	(d)	- 6 741.30 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) (c+d)		138 548.81 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **PRECISE** que les dotations aux amortissements des biens et subventions n'ont pu être réalisées sur l'exercice 2017 pour les biens mis à disposition et antérieurement acquis à la prise de compétence. Les dotations de 2016 et 2017 seront réalisées exceptionnellement en 2018. Le résultat à affecter prendra en compte cette disposition.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-33**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOUE-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2017 établi pour le budget principal communautaire, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-34**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Zones d'Activités Economiques**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 201 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2017 établi pour le budget annexe Zones d'Activités Economiques, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**

**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-35**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget Annexe Production et Revente Electricité**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2017 établi pour le budget annexe production et revente électricité, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**

**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-36**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe « Assainissement DSP »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2017 établi pour le budget annexe Assainissement DSP, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-37**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe « Assainissement Régie »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil communautaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2017 établi pour le budget annexe Assainissement Régie, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-38**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---0000000---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---0000000---

### **OBJET : Budget principal – Affectation des résultats d'exploitation 2017**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre Gonzalvez,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Après avoir voté le compte administratif,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2016</b>	<b>EUROS</b>
<b>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</b> (a)	1 900 000,00
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</b>	1 341 090,15

<b>RESULTAT 2017</b>		
<b><u>A – FONCTIONNEMENT</u></b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	(b)	673 097.51 €
<b><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017</u></b>	<b>(a+b)</b>	2 573 097.51 €
<b><u>B - INVESTISSEMENT</u></b> (y compris les restes à réaliser)		
RESULTAT CUMULE :		437 095.52 €
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT 2017</u></b>		
Affecté comme suit :		
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)		1 273 097.51 €
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)		1 300 000,00 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2017 telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018**



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-39**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Budget annexe ZAE – Affectation des résultats d'exploitation 2017**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre Gonzalvez,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Après avoir voté le compte administratif,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2016</b>		<b>EUROS</b>
<b>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</b>	(a)	0,00
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</b>		0,00

<b>RESULTAT 2017</b>		
<b><u>A – FONCTIONNEMENT</u></b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	(b)	0,00
<b><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017</u></b>	<b>(a+b)</b>	0,00
<b><u>B - INVESTISSEMENT</u></b> (y compris les restes à réaliser)		
RESULTAT DE CLOTURE :		- 43 498.87 €
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT 2017</u></b>		
Affecté comme suit :		
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)		0.00
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)		0.00

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2017 telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018**



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-40**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Budget annexe Production et revente d'électricité – Affectation des résultats d'exploitation 2017**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre Gonzalvez, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Après avoir voté le compte administratif,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2016</b>		<b>EUROS</b>
<b>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</b>	(a)	0,00
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</b>		868.92

<b>RESULTAT 2017</b>		
<b><u>A – FONCTIONNEMENT</u></b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	(b)	- 1 085.05 €
<b><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017</u></b>	<b>(a+b)</b>	- 1 085.05 €
<b><u>B - INVESTISSEMENT</u></b> (y compris les restes à réaliser)		
RESULTAT DE CLOTURE :		- 139 801.67 €
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT 2017</u></b>		
Affecté comme suit :		
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)		0.00 €
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)		- 1 085.05 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2017 telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.

Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-41**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Budget annexe Assainissement DSP – Affectation des résultats d'exploitation 2017**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre Gonzalvez,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Après avoir voté le compte administratif,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2016</b>	<b>EUROS</b>
<b>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</b> (a)	600 000.00 €
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</b>	626 314.95 €

<b>RESULTAT 2017</b>		
<b><u>A – FONCTIONNEMENT</u></b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	(b)	308 808.44 €
<b><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017</u></b>	<b>(a+b)</b>	908 808.44 €
<b><u>B - INVESTISSEMENT</u></b> (y compris les restes à réaliser)		
RESULTAT DE CLOTURE :		- 517 325.96 €
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT 2017</u></b>		
Affecté comme suit :		
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)		908 808.44 €
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)		0.00

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **ACCEPTTE** l'affectation des résultats 2017 telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-42**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Budget annexe Assainissement Régie – Affectation des résultats d'exploitation 2017**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre Gonzalvez,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Après avoir voté le compte administratif,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE - AFFECTATION 2016</b>	<b>EUROS</b>
<i>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</i> (a)	59 746.78
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</i>	0

<b>RESULTAT 2017</b>		
<b><u>A – FONCTIONNEMENT</u></b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	(b)	76 197.85 €
<b><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017</u></b>	<b>(a+b)</b>	135 944.63 €
<b><u>B - INVESTISSEMENT</u></b> <i>(y compris les restes à réaliser)</i>		
RESULTAT DE CLOTURE :		138 548.81 €
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT 2016</u></b>		
Affecté comme suit :		
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)		51 844,63 €
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) (compte 002)		84 100,00 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **ACCEPTTE** l'affectation des résultats 2017 telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018**



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-43**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Budget primitif 2018 du budget principal**

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget principal. La maquette budgétaire, document de présentation conforme à l'instruction comptable M14, applicable à ce budget, est jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

- **ADOPTE** le budget primitif du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-44**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Budget primitif 2018 du budget annexe ZAE**

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget annexe ZAE. La maquette budgétaire, document de présentation conforme à l'instruction comptable M14, applicable à ce budget, est jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

Vu le Code Générale des Collectivités, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe ZAE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-45**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Budget primitif 2018 du budget annexe Production et revente d'électricité**

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget annexe Production et revente d'électricité. La maquette budgétaire, document de présentation conforme à l'instruction comptable M4, applicable à ce budget, est jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Générale des Collectivités, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Production et revente d'électricité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-46**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Budget primitif 2018 du budget annexe Assainissement DSP**

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget annexe Assainissement DSP. La maquette budgétaire, document de présentation conforme à l'instruction comptable M49, applicable à ce budget, est jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Générale des Collectivités, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants

- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe Assainissement DSP,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-47**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Budget primitif 2018 du budget annexe Assainissement Régie**

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget annexe Assainissement Régie. La maquette budgétaire, document de présentation conforme à l'instruction comptable M49, applicable à ce budget, est jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Générale des Collectivités, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Assainissement Régie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-48**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOUE-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROUILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Fixation des taux d'imposition**

Les budgets primitifs 2018 ont été présentés au Conseil Communautaire.

Il appartient, désormais, au Conseil Communautaire de se prononcer sur le vote des taux d'imposition portant sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). La Communauté de Communes a également la possibilité de percevoir de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Pour mémoire, les taux votés en 2017 par le Conseil sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 32,70%.
- Taxe d'Habitation : 8,30%.
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 1,93%.

Le projet de budget 2018 a été préparé avec les taux suivants : CFE à 32,70%, TH à 8,30%, TFPB à 0,00% et TFNB à 1,93%, taux nécessaires à assurer l'équilibre du budget.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1384 et suivants, 1407 et suivants, 1447 et suivants

**Vu** le Code Général des Collectivités,

- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :
  - Cotisation Foncière des Entreprises : 32,70%
  - Taxe d'Habitation : 8,30%
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 0,00%
  - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 1,93%
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-49**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Fixation des taux 2018**

Par délibération n°02-38 du 8 octobre 2002, le Conseil Communautaire a institué un zonage du territoire communautaire selon l'importance et la nature des services de collecte assurés.

Après examen du projet de budget 2018, et afin de financer le service public des ordures ménagères, le Conseil Communautaire doit, par délibération, fixer les taux d'imposition correspondant aux différents services assurés sur les communes comme suit :

Zone de perception	Taux 2017	Proposition 2018
Châteauneuf de Gadagne	12,10 %	12,10 %
L'Isle sur la Sorgue	13,28 %	12,10 %
Saumane de Vaucluse	8,12 %	8,69 %

Le Thor	12,35 %	12,10 %
Fontaine de Vaucluse	7,45 %	8,20 %

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1520 et suivants

**Vu** le Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L.2224-13 et suivants

**Vu** la délibération n° 02-38 du 8 octobre 2002 définissant les zones de perception

- **FIXE** les taux d'imposition pour la TEOM en 2018 comme suit :
  - CHATEAUNEUF DE GADAGNE → 12,10 %
  - L'ISLE SUR LA SORGUE → 12,10 %
  - SAUMANE DE VAUCLUSE → 8,69 %
  - LE THOR → 12,10 %
  - FONTAINE DE VAUCLUSE → 8,20 %
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p>Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision. Acte publié le : 10 avril 2018</p>
--

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-50**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Approbation des conventions définissant les interventions entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, les Communes membres et la Direction Départementale des Finances Publiques**

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a initié, une réflexion pour aboutir à une mise à jour de l'assiette des impôts locaux et améliorer l'équité fiscale entre les contribuables.

Depuis 2015, la Communauté de Communes a créé un observatoire de la fiscalité et de la gestion des bases fiscales qui sert à la connaissance et à l'amélioration des données communales et intercommunales. Elle a notamment développé les relations avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Celle-ci a proposé la signature d'une convention définissant les interventions possibles des collectivités dans un domaine dont elle reste le décideur.

Cette convention liste les engagements réciproques suivants qui peuvent se résumer en 4 axes majeurs :

- Analyse de l'existant et optimisation dans un souci de justice fiscale des rôles généraux d'imposition ;
- Optimisation des échanges réciproques et sécurisés d'informations en vue d'une mise à jour de la fiscalité directe locale et du traitement de certains dossiers ;
- Définition des actions à mener par la collectivité territoriale ;
- Amélioration du fonctionnement et de l'information de la Commission Communale et Intercommunale des Impôt Direct (CCID et C2ID).

Sur certaines attentes de la Direction Départementale des Finances Publiques, il y a nécessité de définir les rôles de la Communauté de Communes et des Communes membres dans le suivi de cette convention. Il s'agit notamment d'un travail sur la gestion des adresses, des transmissions des déclarations de travaux, d'une surveillance régulière des locaux vacants et/ou vétustes et d'un contrôle de proximité sur les éventuelles omissions de déclarations auprès des services fiscaux. Il est proposé de conclure une autre convention avec chaque commune membre, en application de l'article L.5211-4-2 du CGCT.

Les cinq Communes de notre intercommunalité se sont positionnées favorablement à ces démarches. Ceci devra être confirmé par une délibération de chaque conseil municipal.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2,  
**Considérant** l'intérêt de conclure une convention entre la Direction Départementale des Finances Publiques et les Communes,

- **APPROUVE** la convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques.
- **APPROUVE** la convention avec les Communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président Délégué aux finances ou Madame la Vice-Présidente Déléguée à l'aménagement de l'Espace Scot à signer les conventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président Délégué aux finances ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à mettre en œuvre les modalités relatives à cette décision.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-51**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Avance de participation au fonctionnement du budget « EPIC Tourisme »**

Par délibération n°17-129 du 14 décembre 2017, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial « Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse ».

Cette nouvelle structure est en cours de constitution et un premier comité directeur s'est réuni début du mois de mars. Il conviendra de contractualiser avec cette nouvelle structure la participation financière de la Communauté de Communes, mais aussi les attentes et objectifs, à travers une convention. Cependant, le temps de la finalisation de la rédaction de cette convention, la structure va devoir faire face aux premières dépenses de fonctionnement, dont les salaires.

Il convient donc de procéder au versement d'une avance sur la participation à venir pour le fonctionnement de l'EPIC « Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse » à hauteur de 100 000 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la demande de l'EPIC « Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse » de bénéficier d'une avance sur la participation du fonctionnement,

- **ACCEPTE** le versement d'une avance sur la participation du fonctionnement de l'EPIC « Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse » à hauteur de 100 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à Monsieur le Vice-Président chargé des finances à signer tout document à intervenir nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-52**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Marchés publics – Promotion de l'emploi – Signature d'une convention avec la Maison de l'Emploi Sud Vaucluse**

La commande publique représente un levier de maintien et de création d'emplois dans tous les secteurs professionnels de l'économie locale. Le recours à ces clauses d'insertion représente une opportunité de collaboration avec les entreprises et les acteurs locaux de la vie économique et sociale, au bénéfice de l'emploi et du développement local.

Afin d'appliquer ces dispositifs, la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise Sud Vaucluse (M2E) nous propose de conclure une convention de collaboration, à titre gratuit. Cette structure devient ainsi notre assistant à maîtrise d'ouvrage sur la mise en œuvre de ces clauses et de leur suivi, mais peut également intervenir auprès des titulaires des marchés publics pour être un facilitateur.

Il est proposé au Conseil de valider le principe de promotion de l'insertion dans les marchés publics et de signer avec la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise Sud Vaucluse une convention de collaboration.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la réglementation applicable pour les marchés publics,

**Considérant** l'intérêt pour la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse d'agir en introduisant ces clauses de promotion d'insertion et d'emploi dans l'ensemble de ses marchés publics, et ainsi favoriser l'insertion des publics en difficultés.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer avec la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise Sud Vaucluse une convention de collaboration visant à favoriser la promotion de l'emploi des personnes qui en sont éloignées dans les marchés publics et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p>Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision. Acte publié le : 10 avril 2018</p>
--

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018**



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-53**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOUE-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Mise en place d'avances de trésorerie non budgétaires entre le budget général et le budget annexe « Assainissement Régie »**

Sur les années 2016 et 2017, le Conseil a approuvé la mise en place d'avances de trésorerie non budgétaire entre le budget général et le budget annexe « Assainissement Régie ».

En application des instructions comptables, le budget annexe « Assainissement Régie » a sa trésorerie individualisée.

Il convient d'assurer la continuité du service et notamment le paiement des différents fournisseurs alors que les recettes du budget interviendront ultérieurement dans l'année.

Il est donc proposé de mettre en place des avances de trésorerie non budgétaires entre le budget général de la Communauté de Communes et le budget annexe « Assainissement Régie». Il convient de préciser que la trésorerie du budget général permet cette opération sans coût supplémentaire.

Ces avances de trésoreries sont versées pour une durée maximale de 1 (un) an et elles devront obligatoirement être remboursées au plus tard le 31 décembre. Elles seront plafonnées à un montant maximum de 100 000 €. Elles seront consenties à taux 0%, c'est-à-dire qu'elles ne donneront pas lieu à facturation d'intérêts.

Il est précisé que cette mise en place d'avance de trésorerie est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R2221-70

**Considérant** le besoin de trésorerie que peut avoir le budget annexe « Assainissement Régie »,

- **AUTORISE** la mise en place d'avances de trésorerie non budgétaires entre le budget général de la Communauté de Communes et le budget annexe « Assainissement Régie»
- **PRECISE** que ces avances seront plafonnées à 100 000 € et qu'elles sont consenties à taux 0%.
- **PRECISE** que la mise en place d'avance de trésorerie non budgétaire entre le budget général de la Communauté de Communes et le budget annexe « Assainissement Régie » est valable jusqu'au 31 décembre 2022.
- **RAPPELLE** que les avances de trésoreries seront versées pour une durée maximale de 1 an et qu'elles devront être obligatoirement remboursées au plus tard le 31 décembre.
- **DELEGUE** à Monsieur le Président ou à Monsieur le Vice-Président chargé des finances la gestion et le suivi des avances de trésorerie, ainsi que la signature de tout document à intervenir sur cet objet et notamment les demandes de versement et de remboursement des avances.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
COMMUNAUTE  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-54**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**

Nombre de Délégués  
présents ..... **28**

Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---  
**PRESENTS:** Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROUILLER.

**EXCUSÉS DONNANT POUVOIR :** Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

**ABSENTS :** Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Mouvements d'ordre budgétaire exceptionnels entre les budgets assainissement**

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté de Communes a pris la compétence « Assainissement ». Elle se substitue aux différents budgets annexes communaux qui ont été dissouts.

En application de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, seul l'utilisateur d'un budget annexe d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doit contribuer au financement du service et en assurer l'équilibre économique. Cet aspect de la réglementation ne s'applique pas pour les communes de moins de 3 000 habitants qui peuvent abonder le budget annexe par une subvention d'équilibre issue du budget principal, sous certaines conditions. La commune de Fontaine de Vaucluse réunissait ces conditions et équilibrait son budget annexe de l'assainissement par une subvention du budget principal.

La Communauté de Communes gère désormais un Service de l'Assainissement unique, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2224-7 et L.2224-8) mais qui, dans la pratique, est séparé en deux budgets annexes, en fonction du mode de gestion.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5210-1) précise que la constitution d'une communauté de communes (et de facto la prise d'une nouvelle compétence) doit se traduire par une harmonisation progressive des conditions de gestions, de tarifs et redevances des services publics au sein de l'espace communautaire. Cette harmonisation doit se faire sauf à justifier des différences de situations appréciables entre les usagers ou de différenciations tarifaires répondant à une nécessité d'intérêt général en rapport avec l'objet ou les conditions d'exploitation du service admis (Conseil d'Etat, 10 mai 1974, Denoyez et Chorques).

Il n'est pas possible pour la Communauté de Communes de verser une subvention d'équilibre de son budget général vers le budget annexe « Assainissement Régie ».

Il y a obligation de présenter un budget « Assainissement Régie » en équilibre. L'harmonisation tarifaire qui devrait être proposée pour permettre cet équilibre (budget primitif déficitaire de 50 000 €) conduirait à une augmentation excessive de la part assainissement du tarif des usagers.

Considérant l'unicité du Service Public de l'Assainissement communautaire et considérant le caractère excessif d'une harmonisation des tarifs des usagers de l'assainissement en mode de gestion « Régie », il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à effectuer des mouvements d'ordre budgétaire exceptionnels entre le budget annexe « assainissement DSP » et le budget annexe « assainissement Régie ».

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L 2224-7, 2224-8 et 5210-1,

**Considérant** l'unicité du Service Public de l'Assainissement communautaire,

- **DECIDE**, à titre transitoire, d'effectuer des mouvements d'ordre budgétaire entre le budget annexe « assainissement DSP » et le budget annexe « assainissement Régie » à hauteur de 50 000 € maximum pour l'année 2018.
- **PRECISE** que la dépense sera imputée au chapitre 67 article 678 du budget annexe « Assainissement DSP » et que la recette sera imputée au chapitre 77 article 778 du budget annexe « Assainissement Régie ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à effectuer les mouvements d'ordre budgétaire à hauteur de 50 000 € maximum entre le budget annexe « Assainissement DSP » et le budget annexe « Assainissement Régie » afin de contribuer au strict équilibre en exécution du budget annexe « Assainissement Régie ».

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ  
Signé le 10 avril 2018**

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-55**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

**PRESENTS:** Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

**EXCUSÉS DONNANT POUVOIR :** Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

**ABSENTS :** Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET :** Demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Recherche de micropolluants dans les eaux et les boues de la station d'épuration Villevieille à L'Isle sur la Sorgue

Dans le but d'établir un diagnostic des micropolluants présents dans les eaux usées, une campagne d'analyses initiale obligatoire a été réalisée en 2013, 2014 et 2015 sur les eaux usées rejetées par la station d'épuration de Villevieille.

Dans une note technique parue le 12 août 2016, le ministère de l'environnement a imposé une nouvelle campagne d'analyse de micropolluants qui doit se dérouler en 2018 sur l'effluent entrant et sortant de cette même station d'épuration. Afin de pouvoir prétendre à une aide financière de l'Agence de l'Eau, 3 analyses des micropolluants présents dans les boues doivent également être réalisées.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à cette campagne d'analyse s'élève à 18 780 €HT.

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse peut solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 70 % du montant de l'étude, soit 13 146 €HT.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.5211-4-1, L.5211-17, L.1321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 20 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016, actant le transfert de la compétence assainissement (collectif et non collectif) ;

Vu la délibération n°15-95 approuvant le transfert des communes à la Communauté de Communes des biens et contrats nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement ;

Vu le budget assainissement collectif pour l'exercice 2018,

Vu la note technique du ministère de l'environnement du 12 août 2016,

Considérant qu'il est obligatoire de réaliser une campagne d'analyse des micropolluants sur les eaux usées de la station d'épuration de Villevieille à L'Isle sur la Sorgue ;

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 70 % du coût de la campagne d'analyses des micropolluants présents dans les eaux usées et les boues de la station d'épuration Villevieille.
- **ADOpte** le plan de financement estimatif suivant pour la campagne d'analyses :

Estimation du coût du projet	Recettes	
Montant : 18 780 € HT	Agence de l'eau (70 %)	13 146 €
Soit : 22 536 € TTC	Autofinancement (HT)	5 634 €
	TVA (20%)	3 756 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-56**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Convention pour la participation financière du Syndicat des Eaux Durance Ventoux aux travaux de réfection de voirie rues Roumanille et Voltaire à L'Isle sur la Sorgue.**

Dans le cadre d'une coordination de travaux, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse renouvelle le réseau d'assainissement situé rues Roumanille et Voltaire à L'Isle sur la Sorgue dans la continuité des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable par le Syndicat des Eaux Durance Ventoux.

A la fin des travaux, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse réalisera la remise en état de la chaussée, y compris les parties situées dans l'emprise des travaux d'eau potable.

En accord avec le Syndicat des Eaux Durance Ventoux, une participation financière de ce dernier a été arrêtée à la somme estimative de 1 880 € HT. Le montant définitif sera arrêté sur les quantités réellement exécutées sans pour autant dépasser le montant sus-indiqué.  
Cet accord doit être entériné sous la forme d'une convention, soumise à la présente assemblée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention concernant la participation financière à la réfection des voies de la rues Roumanille et Voltaire situées à L'Isle sur la Sorgue,

- **DECIDE** de signer la convention conclue entre le syndicat des eaux Durance Ventoux et la Communauté de Communes relative à une participation financière concernant la réfection de la voirie des rues Roumanille et Voltaire à L'Isle sur la Sorgue
- **PRECISE** que cette convention entrainera une participation financière du syndicat des Eaux Durance Ventoux à hauteur de 1 880 € HT maximum.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<p>Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision. Acte publié le : 10 avril 2018</p>
--

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018**



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-57**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Acquisition à l'amiable et à titre onéreux des parcelles non bâties cadastrées AV n° 33 et 38 situées sur la commune de Châteauneuf de Gadagne au lieu-dit « Pouï neuf » et appartenant à Monsieur Patrice Giraud**

Monsieur Patrice GIRAUDO a décidé de faire valoir ses droits à la retraite et à cette occasion il souhaite transmettre ses terres sises sur Châteauneuf de Gadagne à un exploitant agricole.

Il vient de vendre la parcelle AW 144 d'une contenance de 26.060 m<sup>2</sup> à Monsieur Yvan REVOL, exploitant agricole à Jonquerettes. Ce dernier est également intéressé pour exploiter les deux autres parcelles cadastrées AV 33 et 38 sises à Châteauneuf de Gadagne, d'une superficie totale de 22.799 m<sup>2</sup>. Compte-tenu des investissements récemment réalisés par M. REVOL, ce dernier ne peut acquérir ces terrains dans l'immédiat.

Dans le cadre de sa politique agricole, la communauté de communes a donc décidé d'acquérir les 2 parcelles appartenant à Monsieur GIRAUDO, pour les louer avec promesse d'achat à M. REVOL

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	N° parcelle	Superficie (en m <sup>2</sup> )
AV	33	19.699
AV	38	3100
	<b>Surface totale</b>	<b>22.799 m<sup>2</sup></b>

Ces terrains sont classés au PLU de Châteauneuf de Gadagne en zone Ai (zone agricole soumise au risque d'inondation par débordement du Coulon-Calavon).

Monsieur Patrice GIRAUDO propose de vendre les terrains ci-dessus listés au prix de 2,30 €uros le m<sup>2</sup>. Ce prix comprend notamment pour la parcelle AV 38, les plantations de pommiers en production, un branchement électrique et un forage.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de valider l'acquisition à titre amiable des parcelles sises à Châteauneuf de Gadagne, au lieu-dit « Poui Neuf », cadastrées AV n°33 et 38 au prix de 2,30 €/m<sup>2</sup> soit 52.437,70 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et les articles L 2122-17, L 2241-1, L5211-9 et suivants.**

**VU l'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les Collectivités et organismes publics.**

**Vu le PLU de Châteauneuf de Gadagne approuvé le 6 mars 2017.**

**VU l'accord écrit de Monsieur Patrice GIRAUDO en date du 2 février 2018.**

**CONSIDERANT QU'il y a lieu de valider le principe de l'acquisition à titre amiable de la parcelle non bâtie, et son prix.**

- **DECIDE** d'acquérir à l'amiable les parcelles non bâties cadastrée AV n°33 et 38 d'une contenance totale de 22.799 m<sup>2</sup> au prix de 2,30 €/m<sup>2</sup> soit 52.437,70 € pour l'ensemble.
- **DIT** que les crédits afférents à la présente acquisition par acte administratif sont inscrits au Budget, notamment le salaire de Monsieur le Conservateur des hypothèques et des frais de publication.
- **AUTORISE** Monsieur Pierre MOLLAND, Vice-Président, à signer l'acte administratif d'acquisition ci-dessus désigné, en présence de Monsieur Le Président habilité à procéder à l'authentification dudit acte.

- **AUTORISE** le Président à authentifier l'acte d'acquisition, passé en la forme administrative, ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et toutes les notes techniques ou financières y afférant. Il confèrera ainsi à cet acte l'authenticité, en vue de sa publication au fichier immobilier (Conservation des Hypothèques d'AVIGNON / deuxième bureau).

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-58**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Signature d'un bail rural de droit commun pour des parcelles agricoles situées sur la commune de Châteauneuf de Gadagne au lieu-dit «Poui Neuf » cadastrées AV 33 et 38, au bénéfice de la EARL Yvan REVOL et Fils**

Par délibérations du 5 avril 2018, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a acquis les parcelles agricoles cadastrées, AV n° 33 et 38, situées sur la commune de Châteauneuf de Gadagne. Ces parcelles ont une contenance totale de 22.799 m².

Monsieur Yvan REVOL de l'EARL Yvan REVOL et Fils est intéressé pour exploiter ces parcelles en raisin de table et compte-tenu de le caractère pérenne de cette culture, il sollicite que la CCPSMV lui consente un bail rural de droit commun avec promesse d'achat à 3 ans.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 et suivants,

VU le Code Civil et notamment les articles 1708 et suivants, et 1713 et suivants,

VU le Code rural,

VU l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, constatant l'indice des fermages et sa variation et portant fixation des cours moyens des denrées retenues entre le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et le 30 septembre 2018,

**Considérant** qu'il y a lieu de valider le principe de la conclusion d'un bail rural, au bénéfice de l'EARL Yvan REVOL et Fils d'une durée de 9 ans et le montant de la redevance annuelle.

- **DECIDE** de consentir au bénéfice de la EARL Yvan REVOL et Fils
  - la location des parcelles agricoles cadastrées, AV n° 33 et 38, situées sur la commune de Châteauneuf de Gadagne. Ces parcelles ont une contenance totale de 22.799 m<sup>2</sup>.
  
- **DIT** que cette location sera établie par bail de droit rural en la forme administrative, d'une durée minimale de neuf ans (9 ans), qui prendra effet le 01 novembre 2018 ou à la date de signature du bail.
  
- **DECIDE** que cette location est consentie aux conditions financières suivantes :
  - Redevance annuelle de **deux cents cinquante Euros par hectare** (250 €/ha), loyer de base, payable chaque année le 31 décembre, ré-actualisable chaque année en fonction du nouvel indice des fermages sur les cultures de raisin de table, région Comtat, le dernier indice connu est celui de l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2017, il est de **106,28**.
  
  - Le preneur prendra également en charge 1/5 des impôts fonciers, et la moitié des taxes de la Chambre d'Agriculture, payés par le propriétaire.
  
- **CONFIE** aux services de la Communauté de Communes la rédaction du bail rural en la forme administrative au profit de l'EARL Yvan REVOL et Fils.
  
- **AUTORISE** Monsieur Pierre MOLLAND, Vice-Président à signer le bail rural en la forme administrative ci-dessus désigné en présence de Monsieur le Président habilité à procéder à l'authentification dudit acte.

- **AUTORISE** le Président à authentifier le bail rural passé en la forme administrative, ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et toutes les notes techniques ou financières y afférant. Il confèrera ainsi à cet acte l'authenticité, en vue de sa publication au fichier immobilier (Conservation des Hypothèques d'AVIGNON / deuxième bureau).

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse certifie le  
caractère exécutoire de la présente  
décision.

Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**

**Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-59**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Délibération de principe – Organisme de gestion de l'Opération Grand Site (OGS) de Fontaine de Vaucluse**

Un Grand Site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire (loi de 1930), qui accueille un large public et nécessite une démarche partenariale de gestion pour en conserver la valeur et l'attrait. Il s'agit de mettre en œuvre des actions visant à la fois, à protéger et mettre en valeur le site, à améliorer la qualité de sa visite, et à favoriser le développement local. En Vaucluse, deux opérations sont en cours : Fontaine de Vaucluse et le Massif des Ocres.

Le label « Grand Site de France » est attribué par l'Etat pour une durée de 6 ans. Le renouvellement du label tous les 6 ans est, ensuite lié à la poursuite de la démarche qualitative. Ces démarches apportent une grande visibilité et notoriété pour les territoires élargis dans lesquels se trouve un OGS.

L'OGS de Fontaine de Vaucluse a été relancée en janvier 2014. Le CAUE a été missionné pour accompagner le projet et le montage du dossier du projet Grand Site.

Le dossier OGS est constitué des études préalables, du diagnostic et d'un programme d'actions. Ce dernier est organisé dans le cas présent autour d'axes stratégiques et de fiches actions à mettre en œuvre sur 5 ans et plus pour un développement territorial qualitatif autour du Grand Site.

Une structure de gestion doit être désignée pour porter le projet de labellisation. Ses missions consisteront à :

- porter le dossier de labellisation,
- coordonner le programme d'actions avec les maîtres d'ouvrage de chaque action,
- organiser la communication auprès du public et des acteurs économiques,
- développer et alimenter le site internet dédié au Grand Site (ex : partie du site de l'OTI),
- assurer le partenariat avec le Réseau des Grands Sites de France,
- assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions (communication, signalétique).

Une règle de fonctionnement pour le portage et le financement des actions est définie :

- chaque action fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage décidée par un tour de table individualisé, le maître d'ouvrage est seul responsable de ses actions,
- il n'y aura en aucun cas de quote-part systématique de participation des collectivités territoriales partenaires ni de la CCPSMV pour la réalisation des actions.

La désignation de la CCPSMV comme structure provisoire de portage de l'OGS aurait les avantages suivants :

- Souplesse, montage et opérationnalité plus rapides.
- Mutualisation des compétences et des coûts de fonctionnement.
- Expertise existante à la CCPSMV pour les partenariats et les financements mobilisables.

Ce portage transitoire de l'opération est proposé pour une période de 5 ans (durée prévue pour la réalisation des principaux projets du programme d'actions). Une clause de revoyure à mi-parcours permettra de faire le point sur l'avancement du projet Grand Site et la charge du portage de l'opération, et si besoin d'adapter l'organisation interne ou de faire évoluer le portage vers un autre type de structure gestionnaire.

Les partenariats avec l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération Luberon – Monts de Vaucluse seront à formaliser dans une convention de gouvernance.

Vous trouverez ci-joint, une présentation du projet de l'Opération Grand Site de Fontaine de Vaucluse.

Il est demandé au conseil communautaire de se positionner sur la question du portage provisoire de l'opération par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

Vu la loi de 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique

Vu l'arrêté du 5 juillet 1922 qui valide le classement du site de Fontaine de Vaucluse en site classé

Vu la loi de 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Vu la politique lancée dans les années 70 par le Ministère de l'Ecologie sur la démarche « Grand Site de France »

Vu la création du label « Grand Site de France » créé en 2002

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, qui a donné un fondement juridique à ce label

Vu les articles L341-15-1 du Code de l'Environnement

Vu la circulaire ministérielle du 21 avril 2011 relative à la politique des Grands Sites et son annexe intitulée « Document de référence pour la politique des Grands sites de France »

- **APPROUVE** la désignation de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse comme organisme de gestion provisoire de l'Opération Grand Site de Fontaine de Vaucluse.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**  
**Pierre GONZALVEZ**  
Signé le 10 avril 2018  
Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-60**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Signature du contrat de reprise des Plastiques - Option Filières – Barème F – CAP 2022**

Depuis 2003, la Communauté de Communes contractualise avec Eco-Emballages pour la collecte sélective, le tri et le recyclage des Déchets d'Emballages Ménagers sur les communes de l'Isle/Sorgue, Saumane et Fontaine de Vaucluse et dans le but de régir les relations techniques et financières entre Eco-Emballages et la collectivité.

Né du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, le nouvel éco-organisme CITEO a pour objectif, dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des emballages, de conjuguer performances économique et environnementale conformément au plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

La société CITEO bénéficie d'un nouvel agrément au titre des filières Emballages et Papiers pour la période 2018-2022 qui s'accompagne de la mise en place d'un nouveau Contrat pour l'Action et la Performance dénommé Barème F - CAP 2018-2022, lequel a fait l'objet de deux délibérations :

- n° 17-119 du 16 novembre 2017 (CAP 2022 Emballages ménagers)
- et 17-120 du 16 novembre 2017 (CAP 2022 Papiers graphiques).

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'agrément Barème F-CAP 2022 engage la collectivité et CITEO sur de nouveaux objectifs et de nouveaux dispositifs de soutiens financiers, basés sur les performances de valorisation et sur les actions de sensibilisation.

Pour cela, la collectivité décide de contractualiser une reprise de ses déchets d'emballages collectés, en choisissant l'option Filières avec les repreneurs suivants :

- Verre : O-I MANUFACTURING
- Acier : ARCELOR MITTAL
- Aluminium : REGEAL AFFIMET
- Papier/Carton Non Complexé et Papier/Carton Complexé : REVIPAC
- Plastiques : VALORPLAST
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) : PAPREC

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**VU** les articles L.541-10, R.543.53 à R.543.65 du Code de l'Environnement,

**VU** l'article 56 de la loi n° 2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement,

**VU** l'arrêté ministériel portant agrément sur les déchets d'emballages ménagers de la Société CITEO en date du 05/05/2017,

**VU** l'arrêté ministériel portant agrément sur les déchets des papiers graphiques de la Société CITEO en date du 23 août 2017,

**CONSIDERANT** que le nouvel agrément Barème F - CAP 2022 engage la collectivité et CITEO sur de nouveaux objectifs et de nouveaux dispositifs de soutiens financiers, basés sur les performances de valorisation et sur les actions de sensibilisation.

**CONSIDERANT** qu'il convient de conclure un contrat de reprise pour les Plastiques avec VALORPLAST,

- **OPTE** pour la reprise des plastiques en Option Filières proposée aux collectivités signataires d'un contrat Barème F
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer le contrat avec le repreneur VALORPLAST sise 14 rue de la République – 92800 PUTEAUX.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-61**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

**OBJET : Signature du contrat de reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) - Option Filières – Barème F – CAP 2022**

Depuis 2003, la Communauté de Communes contractualise avec Eco-Emballages pour la collecte sélective, le tri et le recyclage des Déchets d'Emballages Ménagers sur les communes de l'Isle/Sorgue, Saumane et Fontaine de Vaucluse et dans le but de régir les relations techniques et financières entre Eco-Emballages et la collectivité.

Né du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, le nouvel éco-organisme CITEO a pour objectif, dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des emballages, de conjuguer performances économique et environnementale conformément au plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

La société CITEO bénéficie d'un nouvel agrément au titre des filières Emballages et Papiers pour la période 2018-2022 qui s'accompagne de la mise en place d'un nouveau Contrat pour l'Action et la Performance dénommé Barème F - CAP 2018-2022, lequel a fait l'objet de deux délibérations :

- n° 17-119 du 16 novembre 2017 (CAP 2022 Emballages ménagers)
- et 17-120 du 16 novembre 2017 (CAP 2022 Papiers graphiques).

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'agrément Barème F-CAP 2022 engage la collectivité et CITEO sur de nouveaux objectifs et de nouveaux dispositifs de soutiens financiers, basés sur les performances de valorisation et sur les actions de sensibilisation.

Pour cela, la collectivité décide de contractualiser une reprise de ses déchets d'emballages collectés, en choisissant l'option Filières avec les repreneurs suivants :

- Verre : O-I MANUFACTURING
- Acier : ARCELOR MITTAL
- Aluminium : REGEAL AFFIMET
- Papier/Carton Non Complexé et Papier/Carton Complexé : REVIPAC
- Plastiques : VALORPLAST
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) : PAPREC

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**VU** les articles L.541-10, R.543.53 à R.543.65 du Code de l'Environnement,

**VU** l'article 56 de la loi n° 2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement,

**VU** l'arrêté ministériel portant agrément sur les déchets d'emballages ménagers de la Société CITEO en date du 05/05/2017,

**VU** l'arrêté ministériel portant agrément sur les déchets des papiers graphiques de la Société CITEO en date du 23 août 2017,

**CONSIDERANT** que le nouvel agrément Barème F - CAP 2022 engage la collectivité et CITEO sur de nouveaux objectifs et de nouveaux dispositifs de soutiens financiers, basés sur les performances de valorisation et sur les actions de sensibilisation.

**CONSIDERANT** qu'il convient de conclure un contrat de reprise pour les Journaux-Revues-Magazines (JRM) : avec PAPREC,

- **OPTE** pour la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) en Option Filières proposée aux collectivités signataires d'un contrat Barème F.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer le contrat avec le repreneur PAPREC sise 7 rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ  
Signé le 10 avril 2018**

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-62**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... **45**  
  
Nombre de Délégués  
présents ..... **28**  
  
Nombre de Délégués  
votants ..... **38**

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Création d'un pôle d'activités économiques sur la commune de L'Isle sur la Sorgue, Route de Caumont**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Cavaillon Coustellet L'Isle sur la Sorgue approuvé le 19 décembre 2012 prévoit la possibilité d'implantation de 3 zones de développements économiques sur le territoire de la CCPSMV.

Ces zones sont localisées :

- Au lieu-dit Saint Joseph sur la commune du Thor
- Route de Caumont, au lieu-dit la Barthalière sur la commune de L'Isle sur la Sorgue
- Au lieu-dit Moulin rouge sur la commune de Châteauneuf de Gadagne.

Au niveau des PLU communaux les terrains concernés ont été classés en zone d'urbanisation future à vocation économique.

Les différentes procédures administratives de création du pôle d'activités Saint-Joseph du Thor ont abouti. Les travaux de viabilisation devraient démarrer courant mai 2018.

La commercialisation des lots industriels, artisanaux ou tertiaires a également démarré. Compte tenu de leur nombre et de leur qualité, il peut être envisagé une occupation plus rapide que prévue de ce pôle d'activités.

Fort de ce constat et compte-tenu des délais relativement importants pour mener les procédures administratives de création de zones d'activités, il est proposé de mettre en œuvre le nouveau pôle d'activités prévu au SCOT et identifié au PLU de L'Isle sur la Sorgue au lieu-dit la Barthalière, dans le prolongement de la zone d'activités les théologiens, route de Caumont.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**VU Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT)**

**VU le (SCOT) Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle-sur-la-Sorgue approuvé le 19 décembre 2012.**

**VU le PLU de la commune de L'Isle sur la Sorgue approuvé le 28 février 2017**

**VU l'Arrêté Préfectoral du 22 novembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Pays des Sorgues-Monts de Vaucluse » et les statuts de la dite Communauté de Communes.**

**VU les compétences de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, en matière de développement économique, pour la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités**

**CONSIDERANT QU'il y a lieu de valider le principe de la création de la zone d'activités route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue**

- **DECIDE** de créer « le pôle d'activités économiques de la route de Caumont » sur la commune de L'Isle sur la Sorgue au lieu-dit la Barthalière
- **DECIDE** de mener les études nécessaires à la création de cette zone et notamment celles relatives, à la définition de son périmètre, à son schéma d'aménagement et à la forme juridique de celle-ci (lotissement, ZAC...)
- **DECIDE** d'acquérir les terrains d'assiette de ladite zone
- **DECIDE** de solliciter toutes les subventions possibles pour ce projet
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes aux effets des présentes

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018



Communauté de Communes  
**PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE**

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**  
-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON**  
-----  
**COMMUNAUTE**  
DE  
**COMMUNES**  
**Pays des Sorgues**  
**Monts de Vaucluse**

Service de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
PG / EB / GM / NM / RMJ

**N° 18-63**

Nombre de Délégués en exercice .....	<b>45</b>
Nombre de Délégués présents .....	<b>28</b>
Nombre de Délégués votants .....	<b>38</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE des

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

de la Communauté de Communes  
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

**Séance du 5 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---oooOooo---

PRESENTS: Mesdames et Messieurs AGOQUÉ-FERNAILLON, ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, AUBERT, BAYON DE NOYER, BELLET, BENINCASA, BIHEL, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLARETON, CORTINOVIS, COURBET, ETIENNE Monique, GONZALVEZ, GUIEN, KLEIN, LECLERC, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, NICOLAS, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RIPOLL, SERRE, TROILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mesdames et Messieurs AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme CHABAUD-GEVA), CANGELOSI (pouvoir à M. KLEIN), DAVID-MATHIEU (pouvoir à Mme MERIGAUD), GAY (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), LEGARS-LAVAURE (pouvoir à M. CLARETON), RAVET (pouvoir à M. OUDARD), ROUX (pouvoir à Mme COURBET), ROYER (pouvoir à Mme BIHEL), SCHNEIDER (pouvoir à Mme ANDRZEJEWSKI), SUAOU (pouvoir à Mme CHAMBARLHAC).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BAFFONI, BARANDON, CAVASINO, GERMAIN, LEGIER,

ABSENTS : Messieurs ETIENNE Loïc, MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude CLARETON

---oooOooo---

### **OBJET : Contractualisation 2018-2020 du Département de Vaucluse à destination des territoires intercommunaux – Sollicitation de subvention**

Le Conseil Départemental de Vaucluse a décidé, par délibération n°2017-606 du 15 décembre 2017, de mettre en œuvre un dispositif contractualisé avec les territoires intercommunaux sur la base d'appel à projets. Ce dispositif porte sur la période 2018-2020. Il a vocation à financer des investissements à vocation intercommunale et en cohérence avec la stratégie départementale « Vaucluse 2025-2040 ».

Les critères de répartition définis par le Département de Vaucluse permettent à la Communauté de Communes de pouvoir bénéficier de trois projets maximum sur cette période, avec un montant plancher de 120 000 € et un montant plafond de 600000 € pour ces trois projets. Le taux de participation du Département de Vaucluse est plafonné à 30%.

En échange de ce soutien, le Département de Vaucluse demande des contreparties aux intercommunalités, avec notamment le soutien des actions du Département en matière de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, mais également la participation à la démarche départementale de mutualisation et de mise en cohérence en matière de promotion et d'attractivité territoriale.

Parmi les axes prioritaires d'intervention du Département de Vaucluse, il convient de souligner le développement de l'emploi et l'agriculture (zones d'activités, commerces ruraux, foncier agricole et naturel, etc...).

La Communauté de Communes souhaite développer l'activité économique en réalisant un pôle d'activités à L'Isle sur la Sorgue, conformément au Schéma de Cohérence Territoriale, le long de la route de Caumont, et procéder aux acquisitions foncières nécessaires.

Il est proposé de solliciter des subventions du Département de Vaucluse dans le cadre de ces acquisitions. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
Acquisitions foncières destinées à la création d'un pôle d'activités Route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue, et les frais d'actes afférents <b>1 200 000 €</b>	Participation Département de Vaucluse dans le cadre de la contractualisation (30%) <b>360 000 €</b> Autofinancement (70%) <b>840 000 €</b>
<b>TOTAL 1 200 000 €</b>	<b>TOTAL 1 200 000 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'opportunité de solliciter le dispositif du Département de Vaucluse « Contractualisation 2018-2020 avec les territoires intercommunaux » pour les acquisitions foncières en vue de constituer un pôle d'activités sur la Route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue,

- **SOLLICITE** la contractualisation 2018-2020 du département de Vaucluse avec les territoires intercommunaux pour les acquisitions foncières destinées à la création d'un pôle d'activités Route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue pour un montant de 360 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à Madame la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement de l'espace à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 10 avril 2018

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,  
Pierre GONZALVEZ**

Signé le 10 avril 2018

Transmis en Préfecture le 10 avril 2018